



Speedy Saint-Egreve

Votre Voiture Neuve 100% remboursée avec le Groupe Maurin !

Le 9 nov. 2020 - Événement

 **VOUS**
REMBOURSE VOTRE
VOITURE NEUVE*

En participant au concours, vous bénéficiez d'un remboursement de 100% de la somme versée pour l'achat d'un véhicule neuf (voiture, camionnette, camion) acheté auprès d'un concessionnaire du Groupe Maurin, du 9 novembre 2020 au 31 décembre 2020. Le montant du remboursement est de 100% de la somme versée pour l'achat du véhicule, à condition que le véhicule soit immatriculé en France et qu'il soit neuf (moins de 30 000 km). Le concours s'adresse à tous les particuliers résidents en France. Les règles de participation sont disponibles sur le site internet du Groupe Maurin. *Le remboursement est sous condition de participation au concours. Les règles de participation sont disponibles sur le site internet du Groupe Maurin. Les règles de participation sont disponibles sur le site internet du Groupe Maurin. Les règles de participation sont disponibles sur le site internet du Groupe Maurin.



Non vous ne rêvez pas !

Du 9 Novembre au 31 décembre 2020, tentez votre chance de vous faire rembourser l'achat de votre nouveau véhicule acquis dans l'une des concessions du Groupe Maurin !

Règlement du concours

Bonne chance à toutes et à tous !

Au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer